

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2729

8 novembre 2008

### SOMMAIRE

<b>Advent Monext (Luxembourg) Holding S.à r.l.</b> .....	<b>130946</b>	<b>Keens Equity Investments S.A.</b> .....	<b>130958</b>
<b>Agil S.A.</b> .....	<b>130989</b>	<b>Keens Equity Investments S.A.</b> .....	<b>130956</b>
<b>Alexander Hughes S.A.</b> .....	<b>130979</b>	<b>Klepierre Luxembourg S.A.</b> .....	<b>130981</b>
<b>Alexander Hughes S.A.</b> .....	<b>130959</b>	<b>LaSalle UK Financing Company S. à r.l.</b> ..	<b>130990</b>
<b>Apeiron Advisors S. à r.l.</b> .....	<b>130991</b>	<b>Lauza S.A.</b> .....	<b>130980</b>
<b>Beauce Management S.A.</b> .....	<b>130957</b>	<b>Lineage Power (Luxembourg) S.à r.l.</b> ...	<b>130987</b>
<b>Bofil</b> .....	<b>130985</b>	<b>LS Patrimoine S.C.A.</b> .....	<b>130980</b>
<b>BTMLuxcars S.A.</b> .....	<b>130964</b>	<b>McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l.</b> .....	<b>130990</b>
<b>Colombo Holdings S.A.</b> .....	<b>130979</b>	<b>Oaktree Holding S.A.</b> .....	<b>130981</b>
<b>Compagnie Financière de la Gaichel S.A.</b> .....	<b>130983</b>	<b>Pembroke S.A.</b> .....	<b>130982</b>
<b>CORSAIR (Luxembourg) N°5 S.A.</b> .....	<b>130980</b>	<b>Prizor S.A.</b> .....	<b>130957</b>
<b>Domtam S.A.</b> .....	<b>130946</b>	<b>Quilvest European Investment Corp.</b> ...	<b>130985</b>
<b>È Blue S.A.</b> .....	<b>130986</b>	<b>Rocky Mountains Holding S.A., SPF</b> .....	<b>130958</b>
<b>Eleven S.A.</b> .....	<b>130988</b>	<b>Rocky-Ristorante S.A.</b> .....	<b>130957</b>
<b>Familux S.à.r.l.</b> .....	<b>130992</b>	<b>Running Holding S.A.</b> .....	<b>130987</b>
<b>Galux S.A.H.</b> .....	<b>130982</b>	<b>Savoie Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>130989</b>
<b>Gaulinvest S.à.r.l.</b> .....	<b>130990</b>	<b>STAR - Short Term Absolute Return</b> ...	<b>130984</b>
<b>G-Brands.1946</b> .....	<b>130988</b>	<b>Strike Club Management (Europe) S.A.</b> .....	<b>130978</b>
<b>General Silicone S.A.</b> .....	<b>130946</b>	<b>Swisstar S.A.</b> .....	<b>130991</b>
<b>General Silicone S.A.</b> .....	<b>130959</b>	<b>Tarkett Agepan Laminate Flooring, S.C.S.</b> .....	<b>130992</b>
<b>Genova Lux S.à.r.l.</b> .....	<b>130957</b>	<b>Tekfen Participations S.A.</b> .....	<b>130983</b>
<b>Ghana S.A.</b> .....	<b>130958</b>	<b>Unicorn Investment Sicav</b> .....	<b>130991</b>
<b>Ghana S.A.</b> .....	<b>130946</b>	<b>Valias S.A.</b> .....	<b>130959</b>
<b>Gores Broadband (Luxembourg) S. à r.l.</b> .....	<b>130988</b>	<b>Valias S.A., SPF</b> .....	<b>130959</b>
<b>Gravey S.A.</b> .....	<b>130984</b>	<b>Vincotech Holdings S. à r.l.</b> .....	<b>130986</b>
<b>Hansofal S.A., SPF</b> .....	<b>130984</b>	<b>Vouster S.A.</b> .....	<b>130986</b>
<b>Immoparko S.A.</b> .....	<b>130992</b>	<b>Xilinx Holding Two Limited</b> .....	<b>130965</b>
<b>Ingenico Investment Luxembourg S.A.</b> ..	<b>130981</b>		

**Domtam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 63.552.

Guffanti Catherine, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, née le 20/01/1963 à Longwy (France), démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme: DOMTAM S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 63.552. Date effective: le 27 octobre 2008.

Fait à Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2008137426/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08832. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Ghana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 79.297.

Guffanti Catherine, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, née le 20/01/1963 à Longwy (France), démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme: GHANA S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 79.297. Date effective: le 27 octobre 2008.

Fait à Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2008137424/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08834. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**General Silicone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 106.357.

Guffanti Catherine, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, née le 20/01/1963 à Longwy (France), démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme: GENERAL SILICONE S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 106.357. Date effective: le 27 octobre 2008.

Fait à Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2008137425/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08833. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Advent Monext (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 142.559.

**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"ADVENT MONEXT (CAYMAN) Limited", a limited liability company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number 218512,

here represented by Mrs. Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, the 21 of October 2008.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - duration - name - registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

#### **Art. 2. Object.**

2.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

2.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

2.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

2.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging or not to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

2.5 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

2.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

2.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

2.5.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

2.5.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

2.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "ADVENT MONEXT (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary mea-

suers shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## B. Share capital - shares

### Art. 6. Share Capital.

6.1 The Company's share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares of one euro (EUR 1.-) each divided into (i) three thousand one hundred (3,100) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) three thousand one hundred (3,100) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) three thousand one hundred (3,100) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) three thousand one hundred (3,100) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) three thousand one hundred (3,100) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) three thousand one hundred (3,100) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) three thousand one hundred (3,100) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) three thousand one hundred (3,100) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) three thousand one hundred (3,100) ordinary shares of class I (the "Class I Shares"), (x) three thousand one hundred (3,100) ordinary shares of class J (the "Class J Shares"), each having such rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

6.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no class A shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class B shares outstanding, (ii) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding, (iii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding, (iv) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding, (v) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding, (vi) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding, (vii) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding, (viii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (ix) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding.

6.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

6.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

### **D. Decisions of the sole partner - collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the Articles requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - annual accounts - distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

**Art. 21.** Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 22. Distribution.**

22.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account, until such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

22.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

22.3 The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

22.4 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

22.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

22.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

22.6.1 an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

22.6.2 the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence).

#### **F. Dissolution - liquidation**

#### **Art. 23.**

23.1 In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 22.6.

**Art. 24.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **Art. 25. Definitions.**

**Available Amount** means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 22 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P+ CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

**Interim Accounts** means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

**Interim Account Date** means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

#### *Subscription and payment*

The thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by "ADVENT MONEXT (CAYMAN) Ltd", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro.

#### *Resolutions of the sole partner*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
  - Mr Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
  - Mr Desmond MITCHELL, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Mrs Myriam DELTENRE, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«ADVENT MONEXT (CAYMAN) Ltd.», une société à responsabilité limitée existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro 218512,

ici représenté par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, le 21 octobre 2008.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

## A. Objet - durée - dénomination - siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

### Art. 2. Objet.

2.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

2.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

2.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

2.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe ou non que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

2.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

2.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

2.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

2.5.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

2.5.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

2.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «ADVENT MONEXT (LUXEMBOURG) HOLDING S.à. r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

## B. Capital social - parts sociales

### Art. 6. Capital Social.

6.1 Le capital social est fixé à la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représentée par trente-et-un mille (31.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune, divisées en (i) trois mille cent (3.100) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les «Parts Sociales de Catégorie A»); (ii) trois mille cent (3.100) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les «Parts Sociales de Catégorie B»); (iii) trois mille cent (3.100) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les «Parts Sociales de Catégorie C»); (iv) trois mille cent (3.100) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les «Parts



Sociales de Catégorie D»); (v) trois mille cent (3.100) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les «Parts Sociales de Catégorie E»); (vi) trois mille cent (3.100) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les «Parts Sociales de Catégorie F»); (vii) trois mille cent (3.100) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les «Parts Sociales de Catégorie G»); (viii) trois mille cent (3.100) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les «Parts Sociales de Catégorie H»); (ix) trois mille cent (3.100) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les «Parts Sociales de Catégorie I»); (x) trois mille cent (3.100) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les «Parts Sociales de Catégorie J»); chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts.

6.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

6.3 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entière d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Parts Sociales de Catégorie A ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie B (ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C, (iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D, (iv) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (v) aucune des Parts Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F, (vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G, (vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H, (viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I, (ix) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie J.

6.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 6.3), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

6.4.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulé.

6.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

6.4.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs

à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux de ses gérants.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des Statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - bilan - répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.**

22.1 Sur le bénéfice net de la Société, il sera affecté cinq pour cent (5%) sur le compte réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social émis par la Société.

22.2 Le solde sera distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux provisions établies ci-après.

22.3 Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base des comptes sociaux préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve légale, conformément avec les dispositions établies ci-après.

22.4 Le compte prime d'émission, peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte réserve légale.

22.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance. Le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle part sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts sociales.

22.6 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

22.6.1 un montant équivalent à 0.25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égale à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales, sans égard de catégorie, puis

22.6.2 le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie A existantes).

## F. Dissolution - liquidation

**Art. 23.**

23.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

23.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 25. Définitions.**

**Montant Disponible** signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure ou l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 22 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute calcul en double) tel que:

$$MD = (PN + P+ RC) - (P + RL)$$

Pour lequel:

MD= Montant Disponible

PN= Profits Nets (incluant les profits reportés)

P= toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P= perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

**Comptes Intérimaires** signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

**Date Comptable Intérimaire** signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.

#### *Souscription et libération*

«ADVENT MONEXT (CAYMAN) Ltd.», prénommé, a souscrit l'ensemble des trente-et-un mille (31.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à deux mille euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961, à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Desmond MITCHELL, gérant de société, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; et

- Madame Myriam DELTENRE, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique résidant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 octobre 2008. Relation: EAC/2008/13353. - Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000.- à 0,5 % = 155.-EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 OCTOBRE 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008137198/239/552.

(080160686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

#### **Keens Equity Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.744.

Guffanti Catherine, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, née le 20/01/1963 à Longwy (France), démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme: KEENS EQUITY INVESTMENTS S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 82.744. Date effective: le 27 octobre 2008.

Fait à Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2008137423/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08835. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080161167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Beauce Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 122.731.

Guffanti Catherine, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, née le 20/01/1963 à Longwy (France), démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme: BEAUCE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 122.731. Date effective: le 27 octobre 2008.

Fait à Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Guffanti Catherine.

Référence de publication: 2008137427/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08831. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Genova Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 133.816.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 15 septembre 2008*

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été nommé en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

*Pour la société GENOVA LUX S.à.r.l.*

N. SCHMITZ

Référence de publication: 2008137470/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02426. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Rocky-Ristorante S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 43, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 105.842.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008137355/2692/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01381. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Prizor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 108.733.

TRUSTAUDIT S.A., dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125, démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme: PRIZOR S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 108.733. Date effective: le 27 octobre 2008.

Fait à Luxembourg, le 23 octobre 2008.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137433/1022/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08825. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Keens Equity Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 82.744.

TRUSTAUDIT S.A., dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125, démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme: KEENS EQUITY INVESTMENTS S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 82.744. Date effective: le 27 octobre 2008.

Fait à Luxembourg, le 23 octobre 2008.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137436/1022/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08821. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Rocky Mountains Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 16.204.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire  
qui s'est tenue le 15 septembre 2008 à 11.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de

Monsieur Jean QUINTUS

Monsieur Joseph WINANDY

COSAFIN S.A.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de

V.O. Consulting Lux S.A.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 30 juin 2009.

Pour copie conforme

COSAFIN S.A. / J. QUINTUS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008137449/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Ghana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 79.297.

TRUSTAUDIT S.A., dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125, démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme: GHANA S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 79.297. Date effective: le 27 octobre 2008.

Fait à Luxembourg, le 23 octobre 2008.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137437/1022/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08820. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**General Silicone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 106.357.

TRUSTAUDIT S.A., dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125, démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme: GENERAL SILICONE S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 106.357. Date effective: le 27 octobre 2008.

Fait à Luxembourg, le 23 octobre 2008.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137438/1022/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08818. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Alexander Hughes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 123.456.

*Extrait des décisions*

*prises par l'actionnaire unique en date du 19 septembre 2008*

Nomination au poste d'administrateur unique

- Monsieur Maurice ROZET, né le 9 juin 1949 à Paris (F), demeurant à F-92910 SEVRES, 35, rue des Fontenelles

Le mandat de l'administrateur unique ainsi nommé prendra fin lors de la décision d'approbation des comptes qui sera prise en 2014.

Nomination d'un directeur général - délégué à la gestion journalière

- Monsieur Julien ROZET, né le 2 juin 1978 à Suresnes (F), demeurant à F-92910 SEVRES, 35, rue des Fontenelles

Le mandat de directeur général ainsi nommé prendra fin lors de la décision d'approbation des comptes qui sera prise en 2014.

Nomination d'un directeur général adjoint - délégué à la gestion journalière

- Monsieur Christian COFFINET, né le 1<sup>er</sup> novembre 1956 à Montreuil (F), demeurant à L-5471 WELLENSTEIN, 63, rue de Remich

Le mandat de directeur général adjoint ainsi nommé prendra fin lors de la décision d'approbation des comptes qui sera prise en 2014.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Pour Extrait

Signature

Référence de publication: 2008137444/1185/28.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08758. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Valias S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Valias S.A.).**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.  
R.C.S. Luxembourg B 58.054.

L'an deux mille huit, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale .extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VALIAS S.A.", ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medemach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

section B, sous le numéro 58.054, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 261 du 29 mai 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert SEEN, conseiller économique, demeurant à Larochette.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification de l'objet de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

2) Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et changement de la dénomination sociale en "VALIAS S.A., SPF".

3) Adaptation et refonte complète des statuts.

4) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transformer la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de changer la dénomination sociale en "VALIAS S.A., SPF".

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

## STATUTS

### **Titre préliminaire - définitions**

"Loi": signifie les dispositions légales de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures;

"Loi SPF": signifie les dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.



## **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination - durée - objet - siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "VALIAS S.A., SPF" (ci-après la "Société"), ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi SPF.

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Larochette, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

## **Titre II.- Capital social - actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent trente-six mille euros (136.000,- EUR), représenté par cent trente-six (136) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## **Titre III.- Assemblées générales des actionnaires - décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### **Titre IV.- Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par-courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V.- Surveillance de la Société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI.- Exercice social - bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **Titre VII.- Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Titre VIII.- Modification des statuts**

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

### **Titre IX.- Dispositions finales - loi applicable**

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée constate que les mandats du commissaire aux comptes Monsieur Gerhard NELLINGER, des administrateurs Monsieur Albert SEEN et Madame Raymonde GOKKE et de la société SuxesKey S.A. sont venus à échéance, accepte pour autant que de besoin leur démission et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

- a) Monsieur Albert SEEN, consultant financier, né à La Haye (Pays-Bas), le 3 mai 1948, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedebach;
- b) Madame Raymonde J. GOKKE, administrateur de sociétés, née à Schiedam (Pays-Bas), le 7 novembre 1950, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedebach;
- c) La société anonyme "SUXESKEY S.A.", ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43.522.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Albert SEEN est nommé représentant, permanent de l'administrateur mentionné ci-avant sub c).

#### *Sixième résolution*

L'assemblée nomme la société civile "AUTONOME DE REVISION", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro E 955, à la fonction de commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

#### *Réunion du conseil d'administration*

Et à l'instant, les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Albert SEEN, préqualifié:

- à la fonction de président du conseil d'administration, et
- à la fonction d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SEEN - GOERES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2008, Relation GRE/2008/4122. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008137133/231/269.

(080161014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

### **BTMLuxcars S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5752 Frisange, 31A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.170.

La mention de dépôt des statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 27 décembre 2007, publiée au Mémorial C numéro 336 du 8 février 2008, page 16121, renseigne par erreur l'ancienne adresse du siège de la société alors que le siège social a été transféré à L-5752 Frisange, 31A, route de Luxembourg.

Capellen, le 24 octobre 2008.

Camille MINES

Notaire

Référence de publication: 2008137374/225/13.

(080161063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Xilinx Holding Two Limited, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.697,38.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.557.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the ninth of October.

Before us, Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Xilinx Holding Six Limited, a private limited liability company incorporated and governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 709 GT, Grand Cayman Islands, B.W.I., the Cayman Islands, hereby represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 8th, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

*I. Statement*

1) "Xilinx Holding Two Limited", hereinafter referred to as the "Company", is an Irish "Company Limited by Shares", which has been duly incorporated under Irish Laws on December 23rd, 1993. The Company is registered with the Irish Companies Registration Office under the Irish certificate number of 211239, and has currently its registered office established in Dublin, Ireland.

2) The Company's share capital is set at € 12,697.38078 represented by ten thousand (10,000) ordinary shares with a par value of € 1.269738078 each, all of which are fully paid up.

3) The Company's share capital is entirely owned by Xilinx Holding Six Limited, prenamed.

4) The Company is in a good legal standing, and it has never been bankrupt or affected by a conciliation procedure or the liquidation of its assets, is not in the process of merger or consolidation or to be wound up and dissolved. The Company is in the process of being duly registered at the date hereof with the Luxembourg Trade and Companies Register, and no proceedings have been instituted to strike the name and/or the registration of the Company off the Irish Companies Registration Office.

*II. Board of Managers Meeting*

Pursuant to a unanimous decision of the majority of the Company's Board members of October 2nd, 2008, it was resolved, with a view to strengthen the Company's ability to pursue its ongoing activities in an efficient manner, to establish the principal place of management and business and centre of main interests of the Company "Xilinx Holding Two limited" in Luxembourg.

The establishment of the Company's principal place of management and business and centre of main interests in a country other than Ireland, without prior liquidation of the Company, is authorised and accepted under Irish law.

Although the Company remains incorporated solely in Ireland, because of the transfer of the principal place of management and business and the centre of main interests of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg, and only because of this, the Company shall be subject to both Ireland and Luxembourg company law (as provided for in Article 159 of the Luxembourg Law of August 10, 1915 on Commercial Companies as amended from time to time).

*III. Resolutions of the Company's sole shareholder*

The Company's sole shareholder adopts the following resolutions:

1) The Company's sole shareholder supports as far as is necessary the decision of the Company's Board held on October 2nd, 2008, and therefore acknowledges to establish the principal place of management and business and the centre of main interests of the Company in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company's sole shareholder acknowledges to fix the principal place of management and business and the centre of main interests at the following address:

560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

3) The Company's sole shareholder acknowledges to appoint the following persons as Managers of the Company with effect as of October 8th, 2008:

*- Category A Managers:*

\* Mr Jon Olson (who is the only continuing Company's Board member, and who hereby becomes a Category A Manager), Chief Financial Officer, born on June 22nd, 1953, in Illinois (U.S.A.), with professional address at 2100 Logic Drive, San Jose, California 95124-3400, U.S.A.;

\* Mr Daniel Goff, Vice President Tax, born on August 16th, 1965, in Alabama (U.S.A.), with professional address at 2100 Logic Drive, San Jose, California 95124-3400, U.S.A.;

\* Mr Jan Dircx, Vice President Sales EMEA of company, born on July 8th, 1964, in Mortsel (Belgium), with professional address at Villalaan 16, 1st Floor, 9320 Erembodegern, Belgium.

*- Category B Managers:*

\* Mr Christophe Fender, chartered accountant, born in Strasbourg (France), on July 10th, 1965, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg;

\* Mr Marcel Stephany, director of companies, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 4th, 1951, with professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

4) For Luxembourg law purposes and the best functioning of the place of business, the Company's sole shareholder acknowledges to adopt the following revised and restated Company's articles of association as adopted by the Company's sole shareholder through a special resolution resolved on October 8th, 2008, in a manner consistent with both Irish and Luxembourg company law, which will henceforth read as follows:

**SINGLE-MEMBER PRIVATE LIMITED LIABILITY COMPANY**

**Articles of association of Xilinx Holding Two Limited (as adopted by Special Resolution passed the 8th of October 2008)**

**Form**

1. The company is established as a private limited liability company (hereinafter the "Company") which will be governed by the applicable law, as well as by the present articles of association (hereinafter the "Articles").

2. The Company has a single shareholder, owner of all the issued share capital (the "Single Shareholder").

**Object**

3. The object of the Company is to carry on business as a general commercial company and, without prejudice to the foregoing, shall include the holding of shares or other participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions and do all such other things as are incidental or conducive to the carrying on of its business. The Company may be registered or recognised in any country or place.

4. A secondary object of the Company is to sell, dispose of or distribute any of the assets or property of the Company whether in specie to the Single Shareholder, to any related group company (whether parent, subsidiary or connected company), or to any third parties at any value, being market value or otherwise which may be determined by the directors (hereinafter referred to as the "Managers"), from time to time.

5. It may further acquire through contributions, firm purchases or options, patents, service marks, trademarks, licences, know how and other industrial, commercial or intellectual property rights and generally hold, license the right to use it, sublicense, sell or dispose of the same, into whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of those rights, trademarks and licenses and to obtain and make any registration required in this respect. The Company can also take whatever action necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, know how and other industrial, commercial or intellectual property rights, sublicenses and similar rights against infringement by third party. The Company can furthermore provide or cause to provide know how, development consulting advice and operating services, promotion, representation and all operations of such nature.

**Share capital**

6. The share capital of the Company is €12,697.38078 divided into 10,000 Ordinary Shares of €1.269738078 each.

7. Subject to applicable laws, in addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred.

**Amendment of the share capital**

8. Subject to applicable laws, the share capital of the Company may be increased, reduced or cancelled by resolution of the Single Shareholder.

9. Without prejudice to any special rights previously conferred on the holder of existing shares, any share, subject to applicable laws, may be issued with such preferred, deferred or other special rights, or such restrictions whether in regard to dividend, return of share capital or otherwise, as the Company may from time to time determine.

#### **Rights and duties attached to the shares**

10. Each share entitles its registered owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote for any resolutions of the Single Shareholder.

The Single Shareholder exercises all powers which are granted by law and the present Articles to all the Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the Single Shareholder.

#### **Indivisibility of shares**

11. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

#### **Private company**

12. The Company is a single-member private limited liability company and accordingly:

- a) the right to transfer shares is restricted in the manner hereinafter prescribed;
- b) the number of shareholders of the Company is limited to one;
- c) any invitation to the public to subscribe for any shares or debentures of the Company is prohibited; and
- d) the Company shall not have power to issue share warrants to bearer.

#### **Name**

13. The Company will exist under the name of XILINX HOLDING TWO LIMITED.

#### **Duration**

14. The Company is formed for an unlimited duration.

15. The Company may be wound up or put into liquidation, at any time, by special resolution of the Single Shareholder.

#### **Registered office and principal place of business**

16. The registered office is established at Logic Drive, Citywest Business Campus, Saggart, Co. Dublin, Ireland and the main office and principal place of business is established at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

17. The Board of Managers (as defined below in clause 19) may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in Ireland, the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere.

#### **Incapacity, Bankruptcy or insolvency of the shareholder**

18. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the Single Shareholder shall not put the Company into liquidation.

#### **Board of managers**

19. The Company is managed by a board of not less than two Managers but not more than ten, who do not need to hold shares in the Company, appointed by a resolution of the Single Shareholder of the Company.

20. The Single Shareholder shall designate each Manager as being either a "Category A" or "Category B" Manager (the "Board of Managers" or the "Board").

21. The Single Shareholder of the Company may decide to appoint a minimum of one Category A Manager and one or several Category B Managers.

22. Managers may be removed, with or without cause, at any time by a resolution of the Single Shareholder.

#### **Chairman of the board of managers**

23. The Board of Managers may elect a chairman from among its Category A members. If the chairman is unable to be present, his place shall be taken by one of the other Category A Managers present at the meeting. The chairman of a meeting of the Board of Managers shall have a casting vote in the event of a tied vote on any matter.

24. The Board of Managers shall appoint a secretary of the Company and such other officers as are necessary in accordance with the relevant legislation.

#### **Minutes**

25. All decisions adopted by the Board of Managers shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting of which the minutes are a record of or by the chairman of the meeting at which the minutes are approved and signed. Copies or extracts from the minutes shall be signed by the chairman or by two members of the Board of Managers.

### **Managers' powers**

26. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the Single Shareholder shall fall within the competence of the Board of Managers.

### **Proceedings of managers**

27. A Manager having an interest in a matter submitted for the approval of the Board of Managers, shall be obliged to inform the Board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. A Manager may vote in respect of any contract, appointment or arrangement in which he is interested, and he shall be counted in the quorum present at the meeting.

28. A resolution in writing signed by all the Managers for the time being entitled to receive notice of the meetings of the Managers shall have the same effect and validity as a resolution of the Board duly passed at a meeting of the Board duly convened and constituted and may consist of several documents in like form each signed by one or more persons. Any such documentation shall be served on the Company.

29. The Managers may meet together for the despatch of business, adjourn and otherwise regulate their meetings as they think fit. Questions arising at any meeting shall be decided by a simple majority of votes including at least one favourable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote. The meetings of the Managers or any committee thereof shall be held in Luxembourg. None of the functions of the Board of Managers pertaining to the management and control of the Company shall be exercised or exercisable in Ireland. A Manager may, and the secretary on the requisition of a Manager shall, at any time, summon a meeting of the Managers.

30. The quorum necessary for the transaction of the business of the Board of Managers shall be the majority of its members present or represented by proxies, including the presence or representation by proxy of at least one Category A Manager and one Category B Manager but so that, except as hereinafter provided, not less than two individuals shall be present. Provided that any Manager may participate in a meeting of the Managers by means of telephonic or other similar communication initiated from Luxembourg, whereby all persons participating in the meeting can hear each other speak; and participation in a meeting in this manner shall be deemed to constitute presence in person at such meeting and any Manager may be situated in any part of the world for any such meeting.

a) The meetings and proceedings of any committee formed by the Managers shall be governed by the provisions of these Articles regulating the meetings and proceedings of the Managers so far as the same are applicable and are not superseded by any regulations imposed upon such committee by the Managers.

b) When forming a committee of the Managers, the Managers may authorise, or may authorise such committee to authorise, any person who is not a Manager to attend all or any meetings of any such committee on such terms as the Managers (or as the case may be such committee) shall think fit, but any person so authorised shall not be entitled to vote at such meetings.

31. A Manager may appoint any other Manager present at a meeting of the Board of Managers to vote on any matter on his behalf.

### **Disqualification of managers**

32. The office of a Manager shall be vacated if he resigns or if he is removed from office by the Single Shareholder (or his personal representative in consequence of the death or bankruptcy of the Single Shareholder). The Single Shareholder of the Company may appoint a new Manager, provided that such number of Managers shall not be reduced below three.

### **Representation of the company**

33. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of one Category A Manager and one Category B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

### **Financial year**

34. The financial year begins on the first day of April and ends on the thirty-first day of March of each year.

### **Balance-Sheet**

35. Each year, the Board of Managers shall draw up a balance-sheet including an inventory, a profit and loss account and any other accounts with effect as of the close of business on the thirty-first day of March of such year as required by law, in accordance with applicable laws. The balance-sheet and the profit and loss account shall be submitted to the Single Shareholder for approval.

36. The Single Shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company.



### **Allocation of profits**

37. Five percent of the net profit of the Company, as determined under applicable accounting rules, shall be deducted and allocated to the legal reserve fund. This allocation shall no longer be mandatory when the legal reserve amounts to ten percent of the share capital, but the allocation must be resumed until the legal reserve fund is entirely reconstituted at ten per cent of the share capital if, at any time and for any reason whatever, it falls below ten per cent of the share capital.

38. The remaining profit shall be allocated by decision of the Single Shareholder, without prejudice to the power of the Board of Managers to allocate payments on account of dividends, within the limits permissible under applicable law.

### **Interim dividends**

39. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- a) Interim accounts are established by the Board of Managers;
- b) These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- c) The decision to pay interim dividends is taken by the Board of Managers; and
- d) The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

### **Liquidation**

40. Subject to applicable laws, in the event of the winding-up or liquidation of the Company, for any cause and at any time, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholder or not, appointed by the Single Shareholder who will set the powers and compensation of the liquidator(s). The liquidator(s) may proceed to interim liquidation distributions to the Single Shareholder by way of payment in cash or in kind provided that there will remain sufficient assets to pay all other debts and liabilities of the Company.

### **Share certificates**

41. The person whose name is entered as a shareholder in the register shall be entitled without payment to receive within two months after allotment or lodgement of a transfer (or within such other period as the conditions of issue shall provide) one certificate for all his shares, or several certificates each for one or more of his shares upon payment of 15 cents for every certificate after the first, or such less sum as the Managers shall from time to time determine. Every certificate shall specify the shares to which it relates and the amount paid up thereon.

### **Transfer of shares**

42. The Managers may refuse to register a transfer of a share unless:

- a) it is in respect of all of the issued share capital of the Company;
- b) it is in favour of not more than one transferee; and
- c) it is lodged at the registered office or such other place as the Managers may appoint and is accompanied by the certificate for the shares to which it relates and such other evidence as the Managers may reasonably require to show the right of the transferor to make the transfer.

43. No share in the capital of the Company may be transferred without the approval of the Single Shareholder of the Company, provided that an election by a personal representative, or a person nominated by him, to be registered as the transferee in consequence of the death or bankruptcy of the Shareholder, shall not be refused by the Managers.

44. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

### **Shareholders' resolutions**

45. Subject to the compliance with applicable laws, all annual general meetings of the Company shall be held in Luxembourg.

46. Subject to applicable laws, an annual general meeting and a meeting called for the passing of a special resolution shall be called by 21 days' notice in writing at the least, and a meeting of the Company (other than an annual general meeting or a meeting for the passing of a special resolution) shall be called by seven days' notice in writing at the least. The notice shall be exclusive of the day on which it is served or deemed to be served and of the day for which it is given and shall specify the day, the place and the hour of the meeting, and in the case of special business the general nature of that business, and shall be given in a manner authorised by these regulations to such persons as are under the regulations of the Company entitled to receive such notices from the Company.

47. No business shall be transacted at any general meeting unless a quorum is present and the single member entitled to vote (being the single member of the Company or a proxy for that member or, if such member is a corporate body, a duly authorised representative of that member) shall be a quorum.

48. Any resolutions of the Single Shareholder may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted.

49. Any corporation which is the Single Shareholder of the Company may authorise such person as it thinks fit to act as its representative to execute any resolutions, and the person so authorised shall be entitled to exercise the same powers on behalf of the corporation which he represents as that corporation could exercise if it were an individual shareholder of the Company. The corporation shall serve on the Company a copy of such authorisation duly certified by a director or other officer of such corporation.

#### **Borrowing powers**

50. The Managers may exercise all of the powers of the Company to borrow money, and to mortgage or charge its undertaking, property and uncalled capital or any part thereof, and to issue debentures, debenture stock and other securities whether outright or as a security for any debt, liability or obligations of the Company or any third party without any limitation as to amount.

#### **The seal**

51. The seal shall be used only by the authority of the Managers or of a committee of Managers authorised by the Board of Managers in that behalf, and every instrument to which the seal shall be affixed shall be signed by a Manager and shall be counter-signed by a second Manager or by some other person appointed by the Managers for that purpose.

#### **Notices**

52.

a) Any notice required to be given by the Company to any person ("the recipient") under these Articles may be given by means of delivery, post, cable, telegram, telefax, electronic mail or any other means of communication approved by the Managers, to the address or number of the recipient notified to the Company by the recipient for such purpose (or, if not so notified, then to the address or number of the recipient last known to the Company). Any notice so given shall be deemed, in the absence of any agreement to the contrary between the Company and the recipient, to have been served at the time of delivery (or, if delivery is refused, then when tendered) in the case of delivery, at the expiration of 24 hours after despatch in the case of post, cables and telegrams and at the expiration of 12 hours after despatch in the case of telex, telefax, electronic mail or other method of communication approved by the Managers.

b) Any document (including, but not limited to, any notice, appointment, removal and resolution) required or authorised by these Articles to be sent to or served on the Company shall be in writing and sent to or served on the Company at its registered office or its principal place of business in Luxembourg, and may be sent or served by means of delivery, post, cable, telegram, telefax, electronic mail or any other means of communication approved by the Managers, and may bear a printed or facsimile signature of the person or persons required by these Articles to sign such document. The communication of such a document by such means shall be confirmed as soon as possible by delivery to the Company at its registered office or principal place of business in Luxembourg of such document bearing an original signature of the person by whom it is required to be signed but (provided that the Managers are satisfied as to the authenticity of the document communicated as aforesaid) shall be acted upon by the Company and the Managers meanwhile; provided that any such document shall be valid and effective for all purposes notwithstanding that for any reason the document is not subsequently so confirmed. Any such document shall take effect, in the absence of any agreement to the contrary between the Company and the person by whom or on whose behalf the document was sent or served, at the time of receipt in the case of delivery and post, and at the expiration of six hours after receipt thereof at the Company's registered office or principal place of business in Luxembourg in any other case.

#### **Indemnity**

53. Subject to applicable laws, every Manager of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Managers out of the funds of the Company to pay, all costs, losses and expenses which any such Manager may incur or become liable to by reason of any contract entered into or any act or thing done by him as such Manager or in any way in the discharge of his duties. And no Manager shall be liable for the acts, receipts, neglects or defaults of any other Manager or officer, or for joining in any receipt or other act for conformity, or for any loss or expense happening to the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Managers for or on behalf of the Company, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the moneys of the Company shall be vested, or for any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or tortious act by any person with whom any moneys, securities or effects shall be deposited, for any other loss, damage or misfortune whatever which shall happen in the execution of the duties of this office or in relation thereto unless the same happen through his own wilful act or default.

54. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager may be entitled.

### Exclusion of statutory models

55. These articles shall apply to the exclusion of any statutory model articles or equivalent under any relevant legislation.

### Matters not provided

56. All matters not provided for by these articles shall be determined in accordance with applicable laws. In the event of any conflict between these Articles and the provisions of any applicable law, the provisions of these Articles (insofar as they do not breach any applicable law) shall take precedence.

Names, Addresses and Descriptions of Subscribers

Paul O'Rourke, 30 Shanowen Grove, Santry, Dublin 9, Chartered Secretary

Patrick Connolly, 1 Glenside Villas, Palmerstown, Dublin 20, Company Secretarial Assistant

Dated the 3rd day of December 1993

Witness to the above signatures:

Sarah Birtwistle, 1 Earlsfort Centre, Hatch Street, Dublin 2, Corporate Manager

IV. Documentation.

The following documents are submitted to the notary:

- a) A copy of the current articles of association of the Company;
- b) A copy of minutes of the meeting of the Board of directors of the Company held in Ireland on October 2nd, 2008;
- c) A Letter of Status issued by the Irish Companies Registration Office concerning the Company; and
- d) A recent certified balance sheet of the Company.

All the above-mentioned documents initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

V. Ratification.

The appearing party requested the notary to act and to authenticate in accordance with the requirements of Luxembourg Law on Commercial Companies the ratification and confirmation, without qualification, nothing withheld or excepted, of all the resolutions taken by the here-above Company's sole shareholder as of the date hereof.

Consequently:

The establishment of the place of effective management and the principal place of business ("principal établissement") of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg is realized with effect on October 9th, 2008.

The Company shall henceforth be subject to the status provided in articles 2§2 and 159§2 of the Luxembourg law on Commercial Companies, dated August 10th, 1915.

The Company will thus be subject to Luxembourg law, according to articles 159§1 and 159§2 of the Luxembourg law on Commercial Companies, dated August 10th, 1915.

The Company exists under the form of a société à responsabilité limitée for the purposes of Luxembourg law.

For the Luxembourg and Irish laws purposes, the articles of association of the Company are worded as decided in Ireland and here-above drawn-up.

The appointment of the Company's Managers through the present deed is confirmed to the extent as may be necessary.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le neuf octobre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Xilinx Holding Six Limited, une société à responsabilité limitée constituée et gouvernée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 709 GT, Grand Cayman Islands, B.W.I., les Iles Cayman.

Représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 octobre, 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit:

### I. Exposé

1) «Xilinx Holding Two Limited», ci-après la «Société», est une «Company Limited by Shares» de droit irlandais, qui a été dûment constituée selon le droit irlandais le 23 décembre 1993. La Société est immatriculée auprès du Bureau d'Enregistrement des Sociétés Irlandais sous le numéro 211239, et a son siège social actuel établi à Dublin, Irlande.

2) Le capital social de la Société est fixé à € 12.697,38078.- représenté par dix mille (10.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de € 1,269738078.-chacune, chaque part étant entièrement libérée.

3) Le capital social de la Société est entièrement détenu par Xilinx Holding Six Limited, précitée.

4) La Société est dûment immatriculée auprès du bureau compétent, et n'a jamais été déclarée en faillite ou en procédure de conciliation ou de liquidation de ses avoirs, n'est pas en cours de fusion ou d'absorption par restructuration, liquidée ou dissoute. La Société est en voie d'être dûment immatriculée à la présente date avec le Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois, et aucune procédure de radiation n'a été engagée à l'encontre du nom et/ou de l'immatriculation de la Société auprès du Bureau d'Enregistrement des Sociétés Irlandais.

### II. Réunion du Conseil de Gérance

Aux termes d'une décision de la majorité des membres du Conseil de Gérance de la Société en date du 2 octobre 2008, il a été décidé d'établir le lieu du principal établissement et de direction effective ainsi que le centre des intérêts principaux de la Société «Xilinx Holding Two Limited» à Luxembourg, en vue de renforcer la capacité de la Société et à mettre en oeuvre de manière efficace ses activités.

L'établissement du principal établissement et de direction effective, ainsi que du centre des intérêts principaux de la Société dans un pays autre que l'Irlande, sans liquidation préalable de la Société, est autorisé et accepté par la loi irlandaise.

Bien que la Société demeure irlandaise du fait qu'elle a été constituée en Irlande, la Société sera à la fois régie par la loi irlandaise et par la loi luxembourgeoise sur les sociétés (tel que prescrit dans les dispositions de l'articles 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée), en raison du transfert de son principal établissement et de direction effective, ainsi que du centre de ses intérêts principaux au Grand-Duché de Luxembourg.

### III. Résolutions de l'associé unique de la Société

L'associé unique de la Société adopte les résolutions suivantes:

1) L'associé unique de la Société soutient autant qu'il est nécessaire la décision du Conseil de la Société en date du 2 octobre 2008, et en conséquence reconnaît l'établissement de son principal établissement et de direction effective, ainsi que le centre de ses intérêts principaux à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) L'associé unique de la Société reconnaît l'établissement de l'adresse de son principal établissement et de direction effective, ainsi que du centre de ses intérêts principaux à l'adresse suivante:

560A, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) L'associé unique de la Société reconnaît la nomination des personnes suivantes en tant que Gérants de la Société, avec effet au 8 octobre 2008:

#### - Gérants de Catégorie A:

\* M. Jon Oison (unique membre du Conseil de la Société à continuer son mandat dans le nouveau Conseil en qualité de Gérant de Catégorie A), Président du département financier, né le 22 juin 1953, dans l'Etat de l'Illinois (les Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 2100, Logic Drive, San José, 95124-3400, Californie, les Etats-Unis d'Amérique;

\* M. Daniel Goff, Vice Président du département fiscal, né le 16 août 1965, dans l'Etat de l'Alabama (les Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 2100, Logic Drive. San José, 95124-3400, Californie, les Etats-Unis d'Amérique;

\* M. Jan Dircx, Vice Président des ventes de société de la zone EMEA, né le 8 juillet 1964, à Mortsel (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 16 Villalaan, 1<sup>er</sup> étage, 9320, Erembodegern, Belgique.

#### - Gérants de Catégorie B:

\* M. Christophe Fender, expert-comptable, né à Strasbourg (France), le 10 juillet, 1965, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg;

\* M. Marcel Stephany, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 septembre 1951, ayant son adresse professionnelle, au 23, Cité Aline Mayrish, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

4) Pour les besoins de la loi luxembourgeoise et le fonctionnement optimal de l'établissement principal et des affaires de la Société, l'associé unique de la Société reconnaît l'adoption des statuts modifiés et refondus suivants pour la Société tels qu'adoptés par le biais d'une décision extraordinaire en date du 8 octobre 2008, de manière à être à la fois en conformité avec les lois irlandaise et luxembourgeoise sur les sociétés, en leur donnant la teneur suivante:

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

STATUTS DE XILINX HOLDING TWO LIMITED (TELS QU'ADOPTES PAR RÉOLUTION EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 8 OCTOBRE 2008)

### Forme

1. La société est établie sous la forme d'une société à responsabilité limitée (ci-après "la Société") régie par la loi applicable, ainsi que par les présents statuts (ci-après "les Statuts").
2. La Société a un associé unique, propriétaire de la totalité du capital social (ci-après "l'Associé Unique").

### Objet

3. La Société a pour objet l'accomplissement de toute opération en tant que société commerciale en général et, sans préjudice de ce qui précède, en ce compris la détention d'actions ou de toute autre forme de participations au Luxembourg et/ou dans des sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille d'investissements. La Société peut effectuer toute transaction industrielle, commerciale, financière, sur des biens mobiliers ou immobiliers, et effectuer toute autre action y relative ou favorisant la réalisation de son objet social. La Société peut être enregistrée ou reconnue dans n'importe quel pays ou endroit.

4. La Société peut également, de temps à autre, vendre, disposer ou distribuer tout actif ou propriété appartenant à la Société, que ce soit en espèces à l'Associé Unique, à toute autre société du groupe auquel la Société appartient (que ladite société soit une société mère/une filiale ou autrement liée à la Société), ou que ce soit à toute partie tierce à n'importe quelle valeur, que ce soit à valeur de marché ou toute autre valeur, telle que déterminée par les administrateurs (ci-après dénommés les «Gérants»).

5. Elle pourra en outre acquérir par voie de participation, d'achat ferme ou d'option d'achat, tout brevet, marque de service, marque, licence, savoir-faire, ainsi que tout autre droit industriel, commercial ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en entier ou en partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous les enregistrements requis à cet effet. La Société pourra prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, sous-licences et droits similaires contre toute violation par les tiers. La Société pourra par ailleurs fournir, directement ou indirectement, un savoir-faire, des services de conseil en développement ainsi que tout service de fonctionnement, assurer la promotion, la représentation et toutes opérations de cette nature.

### Capital social

6. Le capital social de la Société est fixé à 12.697,38078 euros représenté par 10.000 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale égale à 1,269738078 euro chacune.

7. Conformément aux lois applicables, en complément du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi, compte auquel seront transférées toutes les primes payées en vertu d'une part sociale et ce en-sus de la valeur nominale.

### Modification du capital social

8. Conformément aux lois applicables, le capital social de la Société peut être augmenté, réduit ou annulé par décision de l'Associé Unique.

9. Sans préjudice des droits précédemment octroyés aux propriétaires des parts sociales existantes, toute part sociale, conformément aux lois applicables, peut être émise avec les mêmes droits préférentiels, différés ou tout autre droit spécial, voire avec les mêmes restrictions concernant le dividende, le remboursement du capital ou autre, et ce tel que la Société peut le déterminer de temps à autre.

### Droits et obligations attaches aux parts sociales

10. Chacune des parts sociales confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société ainsi que dans l'actif social, et confère également une voix pour toute décision de l'Associé Unique. L'Associé Unique exerce tous les pouvoirs qui sont accordés à chaque Associé par la loi ou par les présents Statuts à tous les Associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société ainsi qu'aux décisions de l'Associé Unique.

### Indivisibilité des parts sociales

11. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

### Société à responsabilité limitée

12. La Société est une société à responsabilité limitée comprenant un Associé Unique, les conséquences étant les suivantes:

- a) Le droit de céder les parts sociales est limité dans les conditions ci-après décrites;
- b) le nombre d'associés de la Société est limité à un;
- c) toute offre publique de souscription aux parts ou obligations de la Société est interdite, et;

d) la Société n'a pas le pouvoir d'émettre des parts garanties au porteur.

#### **Dénomination**

13. La Société aura comme dénomination XILINX HOLDING TWO LIMITED.

#### **Durée**

14. La Société est constituée pour une durée illimitée.

15. La Société peut être dissoute ou mise en liquidation, et ce à tout moment, par décision extraordinaire de l'Associé Unique.

#### **Siège social et principal siège de direction effective**

16. Le siège social est situé à Logic Drive, Citywest Business Campus, Saggart, Co. Dublin, Irlande, et le principal établissement et siège de direction effective est quant à lui établi au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

17. Le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après dans l'article 19) peut établir des filiales et des succursales là où il le juge utile, que ce soit en Irlande, au Grand-Duché du Luxembourg ou en tout autre endroit.

#### **Incapacité, faillite ou insolvabilité de l'associé**

18. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant l'Associé Unique n'entraînera pas la liquidation de la Société.

#### **Conseil de gérance**

19. La Société est gérée par un conseil composé de deux membres au moins et de dix membres au maximum, lesquels n'ont pas l'obligation de détenir des parts sociales dans la Société, et étant nommés par décision de l'Associé Unique de la Société.

20. L'Associé Unique peut décider de désigner chaque Gérant comme étant Gérant de «Catégorie A» ou Gérant de «Catégorie B» (le «Conseil de Gérance» ou le «Conseil»).

21. L'Associé Unique de la Société peut décider de nommer au minimum un Gérant de Catégorie A, et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

22. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'Associé Unique.

#### **Président du conseil de gérance**

23. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres de Catégorie A. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les Gérants de Catégorie A présents à la réunion. En cas de ballottage, le président d'une réunion du Conseil de Gérance aura un vote prépondérant.

24. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire de la Société ou tout autre représentant tel que requis conformément à la législation applicable.

#### **Procès-verbal**

25. Toutes les décisions prises par le Conseil de Gérance doivent être enregistrées dans un procès-verbal signé soit par le président de la réunion, ledit procès-verbal constituant dans ce cas le compte-rendu de la réunion, soit par le président de la réunion au cours de laquelle ledit procès-verbal aura été approuvé et signé. Les copies ou les extraits des procès-verbaux devront être signés soit par le président soit par deux autres membres du Conseil de Gérance.

#### **Pouvoirs des gérants**

26. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Les pouvoirs ne relevant pas expressément de la compétence légale ou statutaire de l'Associé Unique relèveront de la compétence du Conseil de Gérance.

#### **Procédures relatives aux gérants**

27. Un Gérant ayant un intérêt concernant une question soumise à l'approbation du Conseil de Gérance, devra en informer le Conseil et avoir sa déclaration enregistrée dans les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut prendre part au vote concernant tout contrat, nomination ou accord dans lequel il a un intérêt, et doit être pris en compte dans le quorum présent à la réunion.

28. Une résolution écrite signée par tous les Gérants étant en droit de recevoir une convocation relative aux réunions des Gérants, produit les mêmes effets et a la même validité que des résolutions du Conseil de Gérance approuvées lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoqué et constitué. Lesdites résolutions peuvent être documentées par plusieurs documents similaires signés séparément par un ou plusieurs Gérants. Ces documents doivent être notifiés à la Société.

29. Les Gérants peuvent se réunir pour expédier les affaires courantes, ajourner ou réguler leurs réunions comme ils l'estiment approprié. Toute question survenant au cours d'une réunion devra être prise à la majorité simple des votes

comprenant au moins un vote favorable d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B. En cas de ballottage, le président de la réunion a un vote prépondérant. Les réunions des Gérants ou toute réunion de comité devront être tenues au Luxembourg. Aucune fonction du Conseil de Gérance relative à la gestion et au contrôle de la Société ne devra être exercée ou exerçable en Irlande. Un Gérant pourra, et le secrétaire sur demande d'un Gérant pourra, à tout moment, convoquer une réunion des Gérants.

30. Le quorum nécessaire du Conseil de Gérance pour toute transaction consiste en la majorité des membres présents ou représentés par procuration, incluant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B présent ou représenté par procuration, de sorte que, sauf exception ci-après décrite, au moins deux personnes devront être présentes physiquement. Sous condition que tout Gérant puisse participer aux réunions par le biais de moyens téléphoniques ou de tout autre moyen de communication initié depuis le Luxembourg, et au moyen duquel toute personne participant à la réunion pourra entendre tout autre interlocuteur; une telle participation dans une réunion pourra alors être considérée comme équivalente à une présence en personne, et n'importe quel Gérant peut participer de la sorte depuis n'importe quel endroit du monde:

a) Les réunions et les modes de déroulement de tout comité formé par les Gérants seront régis par les dispositions des présents Statuts concernant les réunions et les modes de déroulement des Gérants, dès lors qu'elles ne sont pas supplantées par toute autre règle imposée par les Gérants pour un tel comité.

b) Au moment de la constitution d'un comité de Gérants, les Gérants peuvent autoriser, ou peuvent autoriser ce comité lui-même, à habiliter toute personne qui ne serait pas Gérant à assister à chaque réunion de ce comité ou à l'une d'entre elles, et ce tel que jugé le plus approprié par les Gérants (ou par le comité le cas échéant), néanmoins ladite personne habilitée ne sera pas autorisée à prendre part au vote lors desdites réunions.

31. Un Gérant peut nommer n'importe quel autre Gérant présent à la réunion du Conseil de Gérance afin que ce dernier vote en son nom sur toute question.

#### **Vacance des gérants**

32. La vacance d'un Gérant aura lieu en cas de démission ou de révocation de ce dernier de ses fonctions par l'Associé Unique (ou par son représentant personnel en raison du décès ou de la faillite de l'Associé Unique). L'Associé Unique de la Société pourra nommer un nouveau Gérant, à la condition toutefois que le nombre de Gérants ne soit pas réduit à un nombre inférieur à trois.

#### **Représentation de la société**

33. La Société est valablement engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aurait été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

#### **Année sociale**

34. L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de chaque année.

#### **Bilan**

35. Chaque année, le Conseil de Gérance doit établir un bilan comprenant un inventaire, un compte de pertes et profits ainsi que tout autre document comptable arrêtés à la date de clôture du trente et un mars de l'année concernée tel que requis par la loi, et cela conformément aux lois applicables. Le bilan et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'Associé Unique.

36. L'Associé Unique ou son représentant peuvent prendre connaissance desdits documents au siège social de la Société.

#### **Affectation des résultats**

37. Cinq pour cent du bénéfice net de la Société, tel que déterminé selon les principes comptables applicables, doivent être prélevés et affectés à la réserve légale. Cette allocation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteindra dix pour cent du capital social, mais cette affectation devra être reprise jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale à hauteur de dix pour cent du capital social si, à un moment donné, et pour quelque cause que ce soit, elle se trouve être inférieure à dix pour cent du capital social.

38. Le solde du bénéfice net est distribué sur décision de l'Associé Unique sans préjudice du pouvoir du Conseil de Gérance d'allouer des paiements d'acomptes sur dividendes, et ce dans les limites autorisées par la loi applicable.

#### **Dividendes intérimaires**

39. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- a) Des comptes intérimaires doivent être établis par le Conseil de Gérance;
- b) Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice dans lequel sont compris les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire;
- c) La décision de distribuer des dividendes intérimaires est prise par le Conseil de Gérance; et

d) Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### **Liquidation**

40. En vertu des lois applicables, dans l'hypothèse de la dissolution ou de la liquidation de la Société, pour toute cause et à tout moment, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associé ou non, nommé(s) par l'Associé Unique qui déterminera les pouvoirs ainsi que la rémunération du ou des liquidateur(s). Le liquidateur pourra procéder à une distribution du boni de liquidation intérimaire au profit de l'Associé Unique par le biais d'un paiement en numéraire ou en nature, à la condition qu'il reste suffisamment d'actifs afin de pouvoir payer toutes les autres dettes et le passif de la Société.

### **Certificat de détention de parts sociales**

41. La personne dont le nom est inscrit en tant qu'associé dans le registre des associés sera autorisée à recevoir gratuitement dans les deux mois suivant la répartition ou la consignation d'un transfert (ou dans les délais autres tels que définis dans les conditions générales d'émission applicables) un certificat concernant toutes ses parts, ou plusieurs certificats, chacun de ces certificats concernant une ou plusieurs de ses parts à condition de payer 15 Cents au titre de chaque certificat émis en sus du premier certificat, ou pour une somme moindre telle que déterminée au cas par cas par les Gérants. Chaque certificat devra indiquer les parts sociales auxquelles il se rapporte ainsi que le montant y afférent dûment payé.

### **Transfert des parts sociales**

42. Les Gérants peuvent refuser de prendre en compte le transfert d'une part sociale sauf si:

- (a) Le transfert ne concerne la totalité du capital social émis de la Société;
- (b) Le transfert n'est en faveur que d'un seul cessionnaire; et

(c) Le transfert n'est consigné au siège social ou dans tout autre endroit que les Gérants auraient désigné, et s'il est accompagné du certificat des parts sociales y afférentes ainsi que de toute autre preuve que les Gérants pourraient raisonnablement demander aux vues d'identifier le droit du cédant quant à la possibilité de réaliser ledit transfert.

43. Aucune part sociale de la Société ne peut être transférée sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique de la Société à condition que la nomination d'un représentant personnel de ce dernier, ou une personne nommée par lui, en tant que cessionnaire dans les cas de décès ou de faillite de l'Associé, n'ait pas été refusée par les Gérants.

44. Le transfert de parts sociales doit être formalisé par acte notarié ou par acte sous seing privé. Un tel transfert n'est pas opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'il ait été signifié à la Société ou accepté par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

### **Décision des associés**

45. Conformément aux lois applicables, toutes les assemblées générales annuelles devront se tenir à Luxembourg.

46. Conformément aux lois applicables, une assemblée générale annuelle et une réunion demandée pour délibérer sur une décision spécifique devra être appelée par le biais d'une convocation écrite délivrée 21 jours au moins au préalable, et une réunion de la Société (autre que l'assemblée générale annuelle ou une réunion pour prendre une décision spécifique) devra être appelée par le biais d'une convocation écrite délivrée au moins sept jours au préalable. La convocation ne devra pas prendre en compte le jour où elle est remise ou est censée avoir été remise, ainsi que le jour où elle a été réalisée et devra indiquer le jour, le lieu, l'heure de la réunion, et en cas d'affaires spécifiques, indiquer la nature générale de cette affaire, cette convocation devant être donnée conformément aux règles applicables aux personnes habilitées à recevoir de telles convocations de la part de cette Société.

47. Aucune décision ne pourra être prise lors d'une réunion annuelle à moins que le quorum ne soit atteint et lorsqu'un associé unique est habilité à voter (étant l'associé unique de la Société ou un représentant de cet associé, ou si cet associé est une personne morale, un représentant légal de cet associé), cet associé unique remplit le quorum.

48. Toutes les décisions de l'Associé Unique peuvent être prises par vote écrit consistant en l'adoption du texte desdites décisions.

49. Toute société qui serait Associée Unique de la Société, peut autoriser une personne jugée appropriée pour agir en tant que son représentant, et ce afin d'exécuter les décisions prises, ladite personne devant être investie de pouvoirs au nom de la société pour le compte de laquelle elle agit, et ce au même titre que les pouvoirs que la société concernée aurait pu exercer si elle avait été associée personne physique de la Société. La société devra procéder auprès de la Société à la remise d'une copie de l'autorisation susmentionnée dûment certifiée par un Gérant ou par tout autre représentant de cette société.

### **Pouvoirs en matière d'emprunt**

50. Les Gérants peuvent exercer tous les pouvoirs au nom de la Société afin d'emprunter de l'argent, d'hypothéquer, ou de grever son activité commerciale, sa propriété et son capital non appelé, ou une portion de ceux-ci, et d'émettre



toute obligation, obligation convertible ou toute autre valeur mobilière en tant que telle ou en tant que garantie d'une dette, d'engagements ou d'obligations de la Société ou de tiers, et cela sans limitation quant au montant.

### **Le sceau**

51. Le sceau ne devra être utilisé que sous l'autorité des Gérants ou d'un comité de Gérants autorisé à cet effet par le Conseil de Gérance, et chaque instrument sur lequel le scellé sera apposé devra être signé par un Gérant mais aussi dûment contresigné par un deuxième Gérant ou par toute autre personne nommée par les Gérants à cet effet.

### **Convocations**

52.

a) Toute convocation devant être effectuée par la Société à toute personne («le destinataire») en vertu des présents Statuts devra être faite par livraison, voie postale, réseau câblé, télégramme, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication approuvé par les Gérants, et ce à l'adresse ou au numéro communiqué à la Société par le destinataire (dans l'hypothèse où une telle communication n'aurait pas été faite, à la dernière adresse ou au dernier numéro connu(e) par la Société). Toute convocation ainsi transmise sera considérée, et ce en l'absence de contrat contraire existant entre la Société et le destinataire, réalisée au moment de sa livraison (ou en cas de rejet de cette livraison, au moment de sa soumission) dans le cas d'une livraison, à l'expiration d'un délai de 24 heures dans le cas d'un envoi postal, par réseau câblé ou par télégramme, et à l'expiration d'un délai de 12 heures dans le cas d'un envoi par télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication approuvé par les Gérants.

b) Tout document (incluant, mais ne se limitant pas à, toute convocation, nomination, révocation ou résolution) requis ou autorisé par les présents Statuts devant être envoyé ou remis à la Société devra être envoyé ou livré en version papier au siège social de la Société, ou au lieu de son principal siège de direction effective au Luxembourg, et pourra être envoyé ou remis en mains propres, par voie postale, réseau câblé, par télégramme, par télécopie ou par courrier électronique mais aussi par le biais de tout autre moyen de communication approuvé par les Gérants, et pourra comporter une copie de la signature ou signature apposée par fax ou de la personne ou des personnes désignées par les présents Statuts comme étant habilitée(s) à signer ledit document. La communication du document par le biais de ces moyens devra être confirmée dès que possible par dépôt dudit document au siège social ou au lieu du siège de direction effective de la Société situé à Luxembourg, et devra comporter la signature en version originale de la personne habilitée à signer le document mais (à condition que les Gérants soient assurés de l'authenticité du document communiqué tel qu'indiqué ci-avant) la Société et les Gérants devront en prendre acte entre temps; ledit document sera valable et effectif dans sa totalité bien qu'il ne soit pas confirmé de la sorte par la suite. Tout document doit prendre effet, en l'absence de tout contrat contraire existant entre la Société et la personne qui aura envoyé ou remis le document, au moment de sa réception en cas de livraison en mains propres et par voie postale, et à l'expiration d'un délai de six heures après sa réception au siège social de la Société, ou au lieu de son principal siège de direction effective situé à Luxembourg dans tous les autres cas.

### **Indemnisation**

53. En vertu des lois applicables, tout Gérant devra être indemnisé par la Société, et il reviendra aux Gérants de payer sur les fonds de la Société, tous les coûts, pertes et dépenses engagés par lui/elle ou pour lesquels il/elle serait responsable à raison de tout contrat ou de tout acte fait par lui/elle en tant que Gérant ou pour tout acte lié à l'exercice de ses fonctions. Aucun Gérant ne pourra voir sa responsabilité engagée pour les actes, acquittements, négligences ou fautes de tout autre Gérant ou mandataire, ou ne pourra être tenu pour solidairement responsable de toute perte ou dépense engendrée contre la Société en raison de l'insuffisance ou de la défaillance d'un titre de propriété acquis par les Gérants pour ou au nom de la Société, ou en raison de l'insuffisance ou de la défaillance de toute valeur mobilière dans laquelle des fonds de la Société pourraient être investis, ou pour toute perte ou dommage survenant suite à un acte de faillite, d'insolvabilité ou de quasi-délit par toute personne avec laquelle des liquidités, des valeurs mobilières ou d'autres avoirs devraient être déposés, ou pour toute autre perte, dommage ou d'évènement malencontreux qui pourrait survenir dans l'exécution de son mandat ou en relation avec ce mandat à moins que cela ne soit dû à un acte volontaire ou à un manquement de sa part.

54. Dans l'hypothèse d'un accord à l'amiable, l'indemnisation ne sera octroyée que pour les points couverts par ledit accord, et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrites ci-dessus. Les droits à indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels le Gérant pourrait prétendre.

### **Exclusion des modèles statutaires**

55. Les présents Statuts s'appliquent à l'exclusion de tout autre modèle statutaire ou de tout autre document équivalent en vertu d'une loi applicable.

### **Dispositions non réglementées**

56. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il sera fait référence aux lois applicables. Dans l'hypothèse où une divergence entre les Statuts et les provisions d'une loi applicable surviendrait, les dispositions des présents Statuts (dans la mesure où ces dernières ne contreviennent aucunement à une loi applicable) prévaudront.

#### Noms, Adresses et Descriptions des Souscripteurs

Paul O'Rourke, 30 Shanowen Grove, Santry, Dublin 9, Secrétaire

Patrick Connolly, 1 Glenside Villas, Palmerstown Dublin 20, Assistante Administrative de la Société

En date du 3 décembre 1993

Témoins des signatures ci-dessus mentionnées:

Sarah Birtwistle, 1 Earlsfort Centre, Hatch Street, Dublin 2

Gérant de la Société

#### IV. Documentation.

Les documents suivants sont soumis au notaire:

- a) Une copie des statuts actuels de la Société;
- b) Une copie du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société tenu le 2 Octobre 2008 en Irlande;
- c) Une lettre relative au statut de la Société émise par le Bureau d'Enregistrement des Sociétés Irlandais;
- d) Un bilan récent certifié de la Société.

Tous les documents mentionnés ci-dessus, paraphés "ne varietur" par la comparante et le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps que lui.

#### V. Ratification.

La comparante a requis le notaire d'acter et d'authentifier conformément aux prescriptions de la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, la ratification et la confirmation, sans réserves, sans exclusion ou exception, de toutes les résolutions prises par décision de l'associée unique de la Société ci-avant mentionnée en date de ce jour.

Par conséquent:

L'établissement du lieu de direction effective et du principal établissement de la Société («principal établissement») est fixé au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et est réalisé avec effet au 9 octobre, 2008.

La Société sera soumise au statut établi par les articles 2§2 et 159§2 de la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915.

La Société sera donc soumise au droit luxembourgeois en application des articles 159§ 1 et 159§2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915.

La Société existe sous la forme d'une société à responsabilité limitée selon la loi luxembourgeoise.

Pour les besoins des lois luxembourgeoise et irlandaise, les statuts sont arrêtés tels qu'il en a été décidé en Irlande et tels que reprise ci-avant.

La nomination des Gérants de la Société par le biais du présent acte est confirmée dans la mesure du nécessaire.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de ladite comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 octobre 2008. Relation: ECH/2008/1366. — Reçu douze euros 12.- €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 octobre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008137136/201/738.

(080160666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

#### **Strike Club Management (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 50.024.

#### *Extrait du procès-verbal*

*de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 29 juin 2007*

- 1) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- M. W.J. Milligan
- M. David Henry Richardson, demeurant à Laverick Walton, Cuthbert House, 2 Tower Rd, Washington, Royaume-Uni
- M. F.W.F. Tombs

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008 délibérant sur les comptes annuels pour l'année se terminant au 31 janvier 2008.

2) L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant Moore Stephens SARL.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008 délibérant sur les comptes annuels de l'année se terminant au 31 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour publication et Réquisition  
Claude Weber  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008137442/4685/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02459. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Alexander Hughes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.456.

—  
*Extrait des décisions  
prises par l'actionnaire unique en date du 19 septembre 2008*

Démission au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué

- Monsieur Steven MAISEL

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Pour Extrait  
Signature

Référence de publication: 2008137443/1185/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03176. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Colombo Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 65.500.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale du 10 octobre 2008 a décidé

- de ratifier la nomination de M. Ryan Rudolph, avocat, Am Schanzengraben, 29, CH-8002 Zürich du 15 juillet 2008.
- de nommer nouvel administrateur Mme Annette Müller, avocat, Am Schanzengraben, 29, CH-8002 Zürich.

Les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale de 2009.

Le nombre d'administrateurs est ainsi fixé à quatre.

Pour COLOMBO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding  
SOFINEX S.A., Société Anonyme  
Signature

Référence de publication: 2008137446/783/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08120. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**CORSAIR (Luxembourg) N°5 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 90.443.

—  
*Extrait des résolutions*

*adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 octobre 2008*

- Est confirmé le mandat du commissaire aux comptes Fiduciaire Patrick Sganzerla, 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, en remplacement de Elpers & Co Réviseurs d'entreprises S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

*Un mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2008137447/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03118. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Lauza S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 82.450.

—  
*Extrait du procès-verbal*

*de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 29 mai 2008 à 11.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat

1) de l'Administrateur A

- Madame Marie-Hélène BEINEIX, demeurant 148 bis, rue de Lonchamp, F-75016 Paris,

2) des Administrateurs B

- Monsieur Jean QUINTUS, demeurant 11, rue Fischbach à L-7391 Blaschette

- Monsieur Koen LOZIE, demeurant 18, rue des Sacrifiés à L-8356 Garnich

3) du Commissaires aux Comptes, Monsieur Pierre SCHILL, demeurant 18A, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg

pour une nouvelle durée d'un an.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.

Signature / Signature

*Administrateur A / Administrateur B*

Référence de publication: 2008137452/1172/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00399. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**LS Patrimoine S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 123.221.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale  
annuelle des associés qui s'est tenue le 6 juin 2008 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des membres du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Mme Stéphanie FOUQUET, M. Noël DIDIER et COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET, membres sortants du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de V.O. CONSULTING LUX S.A., Windhof Business Center, 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Commissaire aux Comptes sortant.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.

Pour copie certifiée conforme  
LS MANAGEMENT S.A.  
Associé Gérant Commandité  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008137453/1172/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06762. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Klepierre Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.398.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration  
qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2008 à 09.00 heures*

*Résolution unique*

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,  
- de nommer Monsieur Michel CLAIR en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Président

Référence de publication: 2008137455/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00409. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Ingenico Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.512.

—  
*Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique le 9 juin 2008*

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente assemblée.

L'Actionnaire Unique décide de renouveler le mandat des Administrateurs de Messieurs Philippe LAZARE, René BARCHI et Jean-Marc THIENPONT ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes KPMG Audit.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008137464/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09220. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Oaktree Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 22.951.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
qui s'est tenue le 20 juin 2008 à 11.00 heures*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de:

- M. Jean QUINTUS
- M. Joseph WINANDY
- COSAFIN SA, représentée par M. Jacques BORDET

Administrateurs, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de V.O. CONSULTING LUX S.A., L-8399 Windhof, Windhof Business Center, 4, rue d'Arlon, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.

Copie certifiée conforme  
OAKTREE HOLDING S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Président

Référence de publication: 2008137462/1172/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09225. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Pembroke S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 24.777.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 octobre 2008  
à 10.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Messieurs Jean QUINTUS et Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A., Administrateurs, et de Monsieur Pierre SCHILL, Commissaire aux comptes.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30.06.2009.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008137461/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09226. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Galux S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 17.771.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale  
ordinaire qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2008 à 15.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée d'un an, à savoir:
  - \* Monsieur Koen Lozie, Administrateur de sociétés, demeurant 18, rue des Sacrifiés, à Garnich,
  - \* Monsieur Jean Quintus, administrateur de sociétés, demeurant 11, rue de Fischbach à Blaschette,
  - \* Cosafin SA, Société Anonyme, 23, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance lors de la prochaine assemblée ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31.12.2008.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de EURAUDIT Sàrl en tant que Commissaire aux comptes pour une nouvelle durée d'un an.

Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine assemblée qui approuvera les comptes arrêtés au 31.12.2008.

Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008137458/1172/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09239. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Tekfen Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 34.715.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale  
ordinaire qui s'est tenue le 2 juin 2008 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Le mandat des administrateurs Madame Leyla AKCAGLILAR, Madame Nilgun Sebnem BERKER, Monsieur Erhan ONER et Monsieur Nihat GOEKYIGIT ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes FIDUCIAIRE CONTINENTALE viennent à échéance à la présente assemblée.

- L'assemblée décide de renouveler les mandats de Madame Leyla AKCAGLILAR, Madame Nilgun Sebnem BERKER, Monsieur Erhan ONER et Monsieur Nihat GOEKYIGIT, administrateurs et le mandat du Commissaire aux Comptes, FIDUCIAIRE CONTINENTALE qui viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Extrait sincère et conforme  
Signature  
Le Président de l'Assemblée

Référence de publication: 2008137456/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06714. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Compagnie Financière de la Gaichel S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.371.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale  
ordinaire qui s'est tenue le 27 juin 2008 à 9.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Messieurs Jean QUINTUS et Joseph WINDANDY et de la société COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques BORDET.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer au poste de Commissaire aux Comptes Monsieur Pierre Schill, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- Le mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31.12.2008.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008137457/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09240. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Gravey S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 20.899.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration  
qui s'est tenue le 16 septembre 2008*

**Résolution**

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean QUINTUS en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme  
COSAFIN S.A. / J. QUINTUS  
*Administrateur / Président*

Référence de publication: 2008137463/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09222. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Hansofal S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 138.582.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion  
du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 14 octobre 2008 à Luxembourg*

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Joseph WINANDY en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme  
J. QUINTUS / J. WINANDY  
*Administrateur / Président*

Référence de publication: 2008137460/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09227. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**STAR - Short Term Absolute Return, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 110.647.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises lors de la Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 29 août 2008 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31.12.2010:

- Monsieur Alberto POZZI, administrateur, demeurant professionnellement 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Roberto BOSSI, administrateur, demeurant professionnellement 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31.12.2008:

- Monsieur Andrea PRENCIPE, administrateur, demeurant professionnellement 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Madame Laura ABBRACCIARENTO, administrateur, demeurant professionnellement 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée prend acte de la démission présentée en date du 18 juillet 2008 par Monsieur Roberto DI CARLO, de sa fonction d'administrateur de la société et décide de nommer en remplacement Monsieur Sergio VANDI, administrateur, demeurant professionnellement 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31.12.2008.



2. Le mandat de Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Neudorf, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur de la Société a été renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31.12.2008.

Pour extrait conforme  
Pour la société STAR - SHORT TERM ABSOLUTE RETURN  
SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008137469/1494/33.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV08978. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Bofil, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 6.622.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 27 juin 2008  
à 16.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateurs de Messieurs Jean Quintus et Joseph Winandy pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale Ordinaire décidé à l'unanimité de nommer la société:

COSAFIN S.A., Administrateur  
23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

Représentée par M. Jacques Bordet  
10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer:

Monsieur Pierre Schill  
18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg  
au poste de Commissaire aux comptes de la société pour une période de un an.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme  
FIDUPAR  
10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2008137468/1172/30.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09202. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Q.E.I.C., Quilvest European Investment Corp., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 20.089.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008137482/1628/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04552. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Vouster S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 83.275.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2007, les mandats des administrateurs, S.G.A. SERVICES S.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Matteo TALLERI, Riva Albertolli 1, CH-6901 LUGANO, et Thierry SCHMIT, 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, ont été renouvelés pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le mandat du Commissaire aux comptes, Monsieur Eric HERREMANS, consultant, 39, allée Scheffer, Luxembourg, a été renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- S.G.A. SERVICES S.A., Administrateur
- Monsieur Matteo TALLERI, Administrateur
- Monsieur Thierry SCHMIT, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

Pour VOUSTER S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008137472/1023/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06782. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**È Blue S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 125.197.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2008:

- Monsieur Roberto DE LUCA, employé privé, né à Luxembourg, le 13 avril 1973 et demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Michele CANEPA.

- La société SER.COM Sàrl, avec siège social au 3, rue Belle-vue à L-1227 a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de Global Trust Advisors S.A.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2009.

Luxembourg, le 20/10/2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008137475/5878/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07628. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Vincotech Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 126.356.

**EXTRAIT**

En date du 13 octobre 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Ashley Abdo, en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat.
- David Chouraqui, avec adresse au 52 Conduit Street, 4th floor, London W1S 2YX, UK, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Eric Michael Harnish, avec adresse au 52 Conduit Street, 4th floor, London W1S 2YX, UK, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Steve Eisner, avec adresse au 10877 Wilshire Blvd., 18th floor, Los Angeles, California 90024, USA, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Thomas Eduard Eberle, avec adresse au 22 St. James's Square, Flat 10, London SW1Y 4JH UK, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 octobre 2008

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2008137476/724/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09591. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Lineage Power (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 132.151.

—  
EXTRAIT

En date du 13 octobre 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Ashley Abdo, en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat.

- David Chouraqui, avec adresse au 52 Conduit Street, 4th floor, London W1S 2YX, UK, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Eric Michael Harnish, avec adresse au 52 Conduit Street, 4th floor, London W1S 2YX, UK, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Steve Eisner, avec adresse au 10877 Wilshire Blvd., 18th floor, Los Angeles, California 90024, USA, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Thomas Eduard Eberle, avec adresse au 22 St. James's Square, Flat 10, London SW1Y 4JH UK, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2008137477/724/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09588. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Running Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 71.680.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 octobre 2008 que:

- La société SER.COM Sàrl, avec siège social au 3, rue Belle-vue à L-1227 a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de Global Trust Advisors S.A.

Luxembourg, le 14/10/2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008137473/5878/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05331. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Eleven S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.196.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2008:

- Monsieur Roberto DE LUCA, employé privé, né à Luxembourg, le 13 avril 1973 et demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Michele CANEPA.

- La société SER.COM Sàrl, avec siège social au 3, rue Belle-vue à L-1227 a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de Global Trust Advisors S.A.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2009.

Luxembourg, le 20/10/2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008137474/5878/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07625. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Gores Broadband (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.953.

—  
**EXTRAIT**

En date du 13 octobre 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Fernando Goni, en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat.

- Michael Brandt, avec adresse au 72 Camp Road, Gerrards Cross SL9 7PB, UK, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Eric Michael Harnish, avec adresse au 52 Conduit Street, 4th floor, London W1S 2YX, UK, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Steve Eisner, avec adresse au 10877 Wilshire Blvd., 18th floor, Los Angeles, California 90024, USA, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2008137478/724/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09585. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**G-Brands.1946, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 111.899.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 13 mai 2008  
à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaires aux Comptes pour une période d'un an.

Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

130989

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008137467/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09203. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Agil S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.463.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 23 septembre 2008 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs de Messieurs Jean QUINTUS et Joseph WINANDY et la société COSAFIN S.A. représentée par Monsieur Jacques Bordet.

L'Assemblée Générale ordinaire décide à l'unanimité de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes V.O. Consulting Lux S.A.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.03.2009.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008137466/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09209. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Savoie Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 91.603.

Il résulte d'une convention de cession datée du 4 septembre 2008 et d'une notification datée du 8 octobre 2008, que les parts sociales suivantes de la Société ont été transférées avec effet le 8 octobre 2008:

- BACP Europe Fund IV M L.P. a transféré les 7.058 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à SAS MH Participations.

- BankAmerica Investment Corporation a transféré la part sociale (1 part) qu'elle détenait dans la Société à SAS MH Participations.

- Atlantic Equity Corporation a transféré la part sociale (1 part) qu'elle détenait dans la Société à SAS MH Participations.

- Bank of America Capital Corporation a transféré la part sociale (1 part) qu'elle détenait dans la Société à SAS MH Participations.

Suite à ces différents transferts, l'actionariat de la Société se compose de la façon suivante:

- HEL Participations S.A. détient 1.500 parts sociales.

- CVS Gestion détient 595 parts sociales.

- Mr Alexandre Hayat détient 60 parts sociales.

- SAS MH Participations détient 7.845 parts sociales.

A Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Pour extrait conforme  
Signatures  
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008137504/536/27.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04355. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.003.

—  
*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l. du 17 septembre 2008*

L'associé unique de la Société a constaté et accepté la démission de Monsieur John Gomes Saia en tant que gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2008.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Roger Wade Estey, ayant son adresse professionnelle à One Post Street, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l.*

Madame Caroline Sheldon

Gérante de la Société

Référence de publication: 2008137505/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04126. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080160668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**LaSalle UK Financing Company S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.207.

—  
Monsieur Robert La Fors, avec adresse professionnelle au 471, Herengracht, NL-1017 BS Amsterdam, a avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2008, démissionné de son poste de membre du conseil de gérance de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Certifié conforme et sincère

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008137506/1138/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09256. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080161093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Gaulinvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 55.445.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 mai 2008*

**Résolutions**

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de Maître SGATTONI Paolo demeurant professionnellement à IT-62014 CORRIDONIA Via Umbria 26h de son poste de Gérant et décide de nommer en remplacement pour une durée indéterminée Monsieur Pascal HENNUY demeurant professionnellement à 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008137501/4181/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08402. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080160673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Unicorn Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 52.012.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 30 septembre 2008*

En date du 30 septembre 2008, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'élire Monsieur de la Baume en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Le Conseil d'Administration  
Signatures

Référence de publication: 2008137502/1024/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08282. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Swisstar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 55.461.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 octobre 2008*

*Résolutions*

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'Assemblée accepte la démission de la société INTERZONE LTD ayant son siège à British Virgin Islands Road Town Tortola de son poste d'Administrateur.

2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement, Monsieur PRANDINI Giovanni demeurant via Del Pozzetta 122 IT-00198 Roma.

Le mandat ainsi attribué courra jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2010.

3. L'Assemblée décide de nommer Monsieur PRANDINI Giovanni demeurant via Del Pozzetta 122 IT-00198 Roma au poste d'administrateur-délégué.

Le mandat ainsi attribué courra jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008137500/4181/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08401. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Apeiron Advisors S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 112.911.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 15 septembre 2008*

Acceptation de la démission de Jean ARROU-VIGNOD en tant que Gérant avec effet immédiat.

Acceptation de la nomination de Jacques MAHAUX, adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que nouveau Gérant.

Pour la société  
APEIRON ADVISORS S.à.r.l.  
Signature

Référence de publication: 2008137498/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02407. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Immoparko S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 29.961.

—  
*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 octobre 2008*

*Résolutions*

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'Assemblée accepte la démission de Maître SGATTONI Paolo de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet immédiat.

2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur Monsieur PRANDINI Giovanni demeurant via Del Pozzetta 122 IT-00198 Roma.

Le mandat ainsi attribué courra jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2011.

3. L'Assemblée décide de nommer Monsieur PRANDINI Giovanni demeurant via Del Pozzetta 122 IT-00198 Roma au poste d'administrateur-délégué.

Le mandat ainsi attribué courra jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008137499/4181/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08400. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Familux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 133.815.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 15 septembre 2008*

Acceptation de la démission de Jean ARROU-VIGNOD en tant que Gérant de Catégorie B, avec effet immédiat.

Acceptation de la nomination de la société S.G.A. SERVICES S.A., représentant permanent Sophie CHAMPENOIS, domiciliée au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que nouveau Gérant de Catégorie B.

*Pour la société*

FAMILUX S.à.r.l.

N. SCHMITZ

Référence de publication: 2008137496/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02416. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Tarkett Agepan Laminate Flooring, S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 202.000,00.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 14, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 118.262.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008137488/1729/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08252. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---